



Procès verbal

COMMISSION DES CHAMPIONNATS Réunion du 02 Novembre 2023 - PV N°09

PRESENTS : Mme COMBEAU Anne Marie -MM. COMBEAU J Jacques-DOUGNAC Daniel-NOVARO Marc-PLU Dominique

EXCUSE : M. RAIGNIER Christian

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission Départementale d'Appel dans un délai de 7 jours (à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée) par lettre recommandée ou courrier électronique. Ce délai est réduit à 48heures pour les matches de Coupes et Challenges (Titre III Art.XIV. 2 des R.P. du District)

EXPOITATION DES RESULTATS DE LA JOURNEE DES 28 et 29 Octobre

FEUILLES DE MATCHS TRANSMISES AUX COMMISSIONS

DISCIPLINE

DEPARTEMENTAL 2

POULE A-51582.1-THENON LIMETRAT-CHANCELADE M 2

DEPARTEMENTAL 3

POULE C-51911.1-CONDAT/VEZ-LA BACHELLERIE

POULE C-51914.1-FOOT SUD BACTIDE-BELVES

POULE C-52524.1-ST PIERRE DE CHIGNAC-CAMP.DAGLAN ST LAUR

POULE D-51979.1-RIBERACOIS 3-ANNESSE ET BEAULIEU

DEPARTEMENTAL 4

POULE B-53698.1-PERIGORD FOOT US 2-JUMILHAC 2

POULE C-52177.1-NAUSSANNE/ SAB-ENT CALES TREMOLAT 2

POULE E-52310.1-LIMEUIL3-BELVES 2

FEMININE U16-U18F ID 24/47

27095909-BOE AGEN FC-COC CHAMIERES

LITIGE ET CONTENTIEUX

DEPARTEMENTAL 4

POULE D-52241.1-CONDAT 2-RAZAC 2



Procès verbal

FORFAIT D'UNE JOURNEE

Les équipes ci-dessous sont déclarées battues sur le score de 3 buts à 0 et sont pénalisées d'un point au classement en application de l'article XIII du Titre II des Règlements Particuliers du District. Ces clubs seront débités d'une amende de 30€ (1^{er} forfait)

DEPARTEMENTAL 4
FEMININES U16-U18F
5607878-BOE AGEN FC GJ
539064-ROQUENTIN